

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

AVIS sur le projet de décret inscrivant le silure sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques

DELIBERATION N° 2026-02

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance du projet de décret inscrivant le silure sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ;

Considérant que l'impact du silure sur les poissons migrateurs amphihalins, c'est-à-dire vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, est désormais incontestable au vu des études scientifiques ;

RAPPELLE que, même si cette prédation n'est pas la seule cause de régression des poissons migrateurs amphihalins, elle constitue un facteur de pression qui doit être pris en compte dans le cadre d'une stratégie globale ;

ALERTE sur la nécessité et l'urgence de renforcer substantiellement les actions de l'Etat dirigées contre les autres causes de régression des poissons migrateurs amphihalins (obstacles à la continuité écologique, destruction des habitats, pollutions) ;

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de décret inscrivant le silure sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques.

Certifié conforme par la directrice de l'eau et de la biodiversité,
Chargée du secrétariat du Comité national de l'eau

Célia de LAVERGNE